

LA VOVRAYSIENNE

FEUILLE MUNICIPALE N° 43

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE 1

LES TRAVAUX 2

LA VIE COMMUNALE 4

SCOLAIRE 6

SALEVE ET PATRIMOINE 8

BLASON 10

ETAT CIVIL 11

INFORMATIONS 12

MAIRIE

330 route du chef lieu
74350 Vovray-en-Bornes
04.50.44.24.88
mairie.vovray@wanadoo.fr
www.vovray-en-bornes.fr

Horaires d'ouverture

Mardi de 14h à 18h
Jeudi et Vendredi de 9h à 12h

Le Mot du Maire

En ce début d'année, c'est avec un peu de retard que je tiens à vous adresser à tous mes meilleurs vœux.

Vœux de réussite, de bonheur et surtout de santé et c'est bien là l'essentiel en ayant une pensée toute particulière pour toutes les personnes de notre entourage qui justement ne sont pas au mieux de leur forme.

Pour 2013, avec l'équipe municipale nous continuerons à nous investir au mieux pour notre commune.

Mis à part les différents travaux prévus, le changement le plus significatif se fera au niveau de notre personnel.

En effet, le contrat concernant notre agent technique Stéphane Palayer arrivait à son terme le 30 décembre 2012. Depuis plusieurs mois, les trois maires (Villy-le-Bouveret, le Sappey et Vovray) se sont posés la question du renouvellement. La conclusion était unanime notre agent nous donnait entière satisfaction mais le temps effectué dans chaque commune était insuffisant.

Suite à ce constat, le Conseil Municipal de Vovray a décidé de créer une ouverture de poste et de faire un appel à candidature en gardant l'hypothèse de faire une mise à disposition avec une autre commune sachant que le temps minimum pour nous correspondrait à un 50%.

La commune du Sappey s'est vu intéressée par un partenariat.

Plusieurs candidats se sont présentés pour ce poste dont Stéphane Palayer que nous avons retenu et embauché.

Il sera donc dès le 1er



mars agent de notre commune mis à disposition deux semaines par mois au Sappey.

C'est avec une grande satisfaction que nous voyons arriver Stéphane, son carnet de travaux étant déjà plein.

Avant de conclure ce chapitre, je tiens à remercier le Conseil Municipal de Villy-le-Bouveret pour cette bonne collaboration de trois ans qui nous a permis de mettre en place un début de service technique.

Très belle année à tous.

Cordialement

Votre Maire

Xavier BRAND



Défense incendie

Etant la première commune du département à mettre en place un schéma directeur de la défense incendie, le Conseil Municipal a missionné le cabinet HBI pour travailler sur la réalisation des travaux préconisés.

Le réseau principal d'eau potable ne nous permet pas, dans l'état actuel, de sécuriser notre commune (colonnes et réservoirs d'eau insuffisants pour une pression de 60m³/h pendant 2 heures).

PRECONISATIONS

La réglementation en vigueur à ce jour est définie dans une circulaire du 10 décembre 1961, les principales dispositions sont les suivantes :

La défense incendie doit être assurée à partir d'un poteau incendie de 100 mm de diamètre. Ce poteau doit fournir, sous un bar de pression, un débit de 60 m³/h pendant 2 heures ; ils doivent être situés à 150 mètres maximum du lieu à défendre et la distance maximale entre deux poteaux ne doit pas dépasser 200 mètres.

L'alimentation ne provient pas obligatoirement du réseau d'eau potable, des réserves spécifiques peuvent être aménagées. Elles peuvent couvrir un rayon maximum de 400m par chemin carrossable du lieu à défendre, elles doivent se trouver dans un lieu accessible aux pompiers et l'aire de retournement doit être suffisamment vaste pour favoriser les manœuvres.

Le schéma directeur, établi par les services de la Régie Départementale d'Assistance en collaboration avec la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles et le SDIS, préconise la réalisation de travaux pour un montant total de **425 000 euros** hors acquisition foncière :

Chef-lieu

Protection assurée par une réserve de 120m³ enterrée couvrant un rayon 400 m

Partie haute du Chef lieu, hameau de la Mouille :

Protection assurée par le réseau d'eau potable du réservoir de Rogin et de la Mouille.

Hameau de la Grange

Protection sera assurée par le réseau d'eau potable du réservoir de la Mouille, de la Scierie et de Rogin suite au renouvellement de certains tronçons de canalisations de distribution.

Hameaux de Fontailles, Sallanjoux et Body

Protection sera assurée par des réserves artificielles de 120m³.

Hameau de Chez Quétand :

Protection déjà assurée par le réseau d'eau potable de Beccon.

REALISATIONS

Aujourd'hui le chef-lieu est sécurisé grâce à l'acquisition d'une parcelle (B 646) de 16a 74ca où une cuve de 120m³ a été installée.

Des travaux d'aménagements ont été réalisés sur le réservoir de la Mouille mettant ainsi le secteur aux normes.



COÛT DES TRAVAUX

- Frais de maîtrise d'œuvre : 6 180.33€ TTC
- Travaux d'enfouissement de la cuve : 77 457.03€ TTC
- Achat du terrain : 134 000 € TTC (acquis par le biais de l'EPF sur 8 ans avec 3% de frais par an soit environ 13 000€).
- Travaux du réservoir de la Mouille : de 11 481.60 euros TTC

SOIT UN TOTAL DE 229 118.96 € TTC.

La commune a obtenu deux subventions :

- 38 250 € du Conseil Général, dans le cadre du Fond Départemental pour le Développement des Territoires.
- 15 000 € du Sénateur Jean-Claude Carle, dans le cadre du Fond de la réserve parlementaire.

SOIT UN TOTAL DE 53 250 €.

Enfouissement des réseaux

travaux Sallanjoux

Suite au programme d'enfouissement des lignes moyenne tension d'ERDF du hameau de la Grange à Sallanjoux, nous en avons profité pour enterrer tous les autres réseaux (basse tension, France Telecom) par le biais du Syane.

L'éclairage public a vu l'arrivée de nouveaux lampadaires. Dans un souci d'économie d'énergie, il sont équipés de modulateur d'intensité afin de baisser la consommation de l'éclairage de de 23h à 5h du matin.

Sur le hameau de Sallanjoux, la CCPC a changé également la colonne d'eau et nous avons terminé par la réfection totale de la voirie en la sécurisant par la mise en place de plateaux surélevés.



COÛT DES TRAVAUX POUR LA COMMUNE

Participation communale à l'enfouissement des réseaux : 172 509 €

(sur un coût total de 443 689 € TTC)

Honoraires du Syane : 9612 €

Goudronnage : 76 000 €

SOIT UN TOTAL DE 258 121 € TTC

Projets Bas du Chef-Lieu

La société CCM transaction, représentée par Monsieur Claude Antoniello, a déposé le permis de construire et celui-ci est en cours d'instruction.

Ce projet en collaboration avec la commune va permettre de créer 25 logements dont 11 sur le terrain communal. 5 de ces logements seront en accession aidée.

Les critères d'attribution sont en cours d'élaboration, nous vous informerons ultérieurement dès que les dossiers pourront être déposés en mairie.

Récemment, cette même société CCM transaction a acheté le terrain en dessous de ceux du projet et un permis a été déposé pour la construction de 9 villas.

Ce programme est totalement **privé**.



Columbarium

Les aménagements du Columbarium sont terminés.

Un règlement a été réalisé dont vous trouverez des extraits ci-dessous.



en vigueur...

Article 1 :

Les espaces du Columbarium, au nombre de 6, seront concédés, comme les autres concessions, pour une durée de 50 ans suivant le tarif en vigueur. Chaque emplacement peut recevoir plusieurs urnes, en fonction de leur taille. Ce choix est bien sûr laissé aux familles. Il n'est pas possible d'acheter ces concessions à l'avance. Cet achat doit s'effectuer lors de la première sépulture.

Article 2 : Renouvellement — Reprise

La concession est renouvelable indéfiniment à l'expiration de chaque période respective, moyennant une redevance conforme au tarif

Article 3 : Fonctionnement – Gravure

Au moment du dépôt de l'urne, l'ouverture et la fermeture de son emplacement seront effectuées par une personne assermentée...

Article 4 :

Chaque emplacement comporte un espace pouvant accueillir des fleurs ou autres...

Article 5 :

Les urnes ne pourront pas être déplacées du Columbarium avant l'expiration de la concession...

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter ce règlement en mairie.

Nous vous rappelons que le tarif des concessions est de 600€ pour cinquante ans.

Il n'est pas possible d'acheter ces concessions à l'avance.

Union cantonale - AFN - Cruseilles

DEVOIR DE MEMOIRE ET SOUVENIR FRANCAIS

La section AFN de Cruseilles et environs poursuit son travail de mémoire auprès de la population et particulièrement auprès des scolaires.

Forts du succès rencontré lors des « **trois jours bleu blanc rouge** » de l'année dernière, nous proposons de continuer notre action auprès des communes du canton et plus particulièrement auprès des écoles. Nous voulons témoigner de ce qu'a été notre séjour en Algérie en tant qu'appelés au temps de nos 20 ans, de ce que fut cette guerre, mais aussi de nos contacts et de nos actions auprès de la population.

La section est ouverte à toute nouvelle adhésion, particulièrement aux anciens du service national et à tous sympathisants et sympathisantes.

Le Souvenir Français se restructure dans notre canton avec de nouveaux adhérents et un nouveau bureau. Vous pouvez nous rejoindre en contactant notre responsable communal : M. Jean Debornes.

Le 1^{er} novembre, le Souvenir Français sera présent à l'entrée des cimetières pour la collecte annuelle au profit de la restauration et de l'entretien des tombes et monuments militaires délaissés. **M. Jean Thomasson, Président de la section du canton de Cruseilles**

11 novembre 2012



Sous une pluie battante, la cérémonie a été célébrée par la commune de Vovray avec la commune du Sappey et les anciens d'AFN.

Les élèves des deux écoles ont rendu hommage aux anciens combattants tombés pour la France en lisant des lettres écrites par les soldats Maurice Lecourt à sa bien-aimée et Gaston Biron à sa mère.

Chapelle



Remerciements pour les subventions obtenues

Région Rhône-Alpes, CDRA

7 000 €

Monsieur Galland, Conseiller Général,

10 000€

Monsieur Amoudry, Sénateur

9 000€

Les travaux de la chapelle s'achèvent.

Elle sera inaugurée début mai.

Un bilan complet sera fait après l'achèvement total des travaux.

Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes accueille un nouveau bureau.

Nous souhaitons la bienvenue à :

Vanessa Brand et Aurélien Brand co vice-présidents

Justine Brand, trésorière

Philippe Roucou qui continue ses fonctions de secrétaire.



Jean-Claude Currat, après 7 années de « bons et loyaux services » mais surtout beaucoup de travail, a décidé de démissionner. Ce poste ne l'ayant pas « usé », Jean Claude reste un membre actif de l'association.

Le Conseil Municipal remercie Jean Claude-Currat pour son travail, son sérieux et son dévouement pendant toutes ces années au sein du Comité des Fêtes.

Zumba



Le gymnase de Cruseilles étant surchargé, le Club Omnisport de Cruseilles a demandé à la commune de Vovray la possibilité de pratiquer leurs cours de zumba dans la salle communale.

Chaque mercredi soir, 2 groupes de 30 licenciés se déchainent sur des rythmes et chorégraphies inspirés des danses latines : **LA ZUMBA !!**

Après délibération, le Conseil Municipal a décidé de mettre la salle à disposition gratuitement dans le but d'aider les associations sportives à continuer leur développement et aussi d'espérer garder ce genre d'activité hebdomadaire dans notre commune!

Scolaire RPI

Vovray - le Sappey

Depuis la rentrée 2012, notre regroupement accueille deux nouvelles maîtresses.

Pour Vovray : Mme Clotilde Voyau enseigne à 4 élèves de CE2, 6 de CM1 et 6 de CM2.

Pour le Sappey : Mme Julie Charrier s'occupe de 7 élèves en CP et 9 en CE1.

Pour la rentrée prochaine, l'inspecteur d'académie a accepté que la commune du Sappey accueille les maternelles de grande section. Pour que les enfants puissent travailler dans de bonnes conditions,

des travaux d'aménagement sont en cours. Une véranda recevra l'espace bibliothèque afin d'installer une table spécifique pour les futurs élèves de grande section. Du mobilier et du matériel spécifiques seront mis en place.

Ce changement permettra pour l'instant de tenir les effectifs nécessaires pour garder nos écoles.



Les conseillères municipales déléguées au scolaire et les institutrices :
Véronique Danton, Julie Charrier, Clotilde Voyau, Sandra Rémillon

Préinscriptions rentrée scolaire 2013 - 2014

Communauté de
Communes du pays de
Cruseilles



268 route du Suet
74350 CRUSEILLES

Tel : 04.50.08.16.16

Fax : 04.50.08.16.20

www.ccpaysdecruseilles.org

Les préinscriptions concernent :

- les enfants nés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2010 qui font leur rentrée en petite section de maternelle,
- les nouveaux arrivés sur la commune.

Nous vous informons que les préinscriptions scolaires se dérouleront au siège de la CCPC entre le **lundi 4 mars** et le **vendredi 22 mars 2013 inclus**.

Les parents d'élèves pourront se présenter sans rendez-vous aux horaires d'ouverture suivants:

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

Le vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h

Les pièces à présenter sont les suivantes : le livret de famille ou la copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant, une pièce d'identité du responsable légal, un justificatif de domicile de moins de 3 mois, le jugement de divorce le cas échéant.

Concours de belote de l'APE

Cette année encore, le concours de belote, organisé par l'association des parents d'élèves de Vovray et du Sappey, a rencontré un franc succès, 80 joueurs se sont retrouvés, soit 40 doublettes formées.

Malgré un début des parties un peu tardif et un dernier tour un peu écourté, le concours s'est déroulé dans la bonne humeur... Les membres organisateurs tiennent d'ailleurs à remercier tous les participants des alentours pour leur fair-play et leur fidélité.

La doublette victorieuse « Jean

-Charles et Néné » a gagné un baptême de l'air en avion offert par les Voyages GAL, un repas par le restaurant l'Angélick à la Muraz et 2 poitrines fumées par l'entreprise Dechosal Stéphane.

Nous tenons tout particulièrement à remercier tous les donateurs, entreprises, artisans et commerçants locaux qui nous ont offert de nombreux lots, ce qui nous a permis de récompenser chaque joueur.

Après l'annonce du classement des équipes et la remise des lots, 70 repas ont



été servis, la soirée s'est ainsi terminée dans la convivialité.

Un grand merci à tous les parents qui se sont mobilisés pour organiser cette journée festive !

Les membres de l'APE vous donnent maintenant rendez-vous le dimanche 14 avril pour déguster «les filets de perches» au Sappey.

L'APE

**La doublette victorieuse
« Jean-Charles et Néné »**



Cantine - Périscolaire

Nous souhaitons une bonne retraite à Jocelyne Picot, ancienne employée de l'association des Tartifilous, qui assurait la garderie périscolaire et le service de la cantine.

Bienvenue à Nadège Couty qui la remplace depuis la rentrée.



Nadège Couty

Syndicat Mixte du Salève (SMS)



Syndicat Mixte du Salève

Bâtiment Athéna
38 rue Georges de Mestral Archamps
Technopole
74166 ST JULIEN EN GENEVOIS
Tél : 04.5.95.28.42

info@syndicat-mixte-du-saleve.fr
www.syndicat-mixte-du-saleve.fr

*Si vous souhaitez
« sauver » vos
variétés anciennes,
appelez le
Syndicat.*



Maison du Salève
775 route de Mikerve
74160 Présilly
Tel : 04.50.95.92.16
info@maisondu-saleve.com
www.maisondu-saleve.com

Sentiers

Le balisage d'une centaine de kilomètres de sentiers PDIPR (classification départementale) est en cours de changement. Le Conseil Général fournit le matériel, le personnel du syndicat assure la pose et la maintenance. **Des panneaux de départ** sont aussi en cours d'installation.



Vergers

Le SMS a dans ses attributions la mise en valeur des vieilles espèces fruitières. Cette action est soutenue par le Conseil Général.

Maison du Salève (M d S)

C'est un endroit magique pour découvrir notre territoire, le Salève et son Histoire.

Nouveaux arrivés : Offrez-vous cette visite, c'est plaisant, reposant, instructif. Et votre terre d'accueil en sera enrichie.

Familles : Avec les modules enfants, les jeux extérieurs, vous pouvez avec

Celui de Vovray (au départ de la salle polyvalente) vient d'être remplacé. Cette boucle, à charge complète du Syndicat, développe le thème « alpages et forêts ». Vous trouverez la majeure partie des boucles du Salève et du Vuache dans la nouvelle édition du **topoguide** (consultable en mairie) et en vente à la Maison du Salève. Cela peut-être un cadeau sympathique.

A ce titre, on peut nommer la **Journée des Vergers** (à La Muraz en 2012) la fabrication du **Bidoyon**, la plantation **des vergers communaux** (8), la **taille**, avec ses journées de formation.

La taille des vieux fruitiers est subventionnée par la Région.

votre famille, profiter autour de l'exposition permanente, d'un loisir culturel. L'anniversaire de votre enfant à la M d S ? Pensez-y, c'est une réussite !

Scolaires : Les animateurs conçoivent même des animations à la carte. En 2012, 5000 scolaires en ont profité.

Et encore : La boutique pour vos cadeaux, l'exposition temporaire partici-

Les travaux de purge, de sécurisation et d'accès du site emblématique de la **Grotte d'Orjobet** sont terminés (sentier Collonges/les Crêts).



Si vous souhaitez « sauver » vos variétés anciennes, appelez le Syndicat.

Dans cet esprit, la commune de Beaumont, adhérente au SMS, a souhaité reconstruire le verger d'altitude de l'alpage de La Thuile : le SMS a fourni 30 arbres et l'Institut Lumières de Lyon a apporté un soutien financier.

A découvrir.

pative « c'est votre Salève » (les populations de nos communes ont fourni objets, photos, textes, peintures) la salle à louer pour assemblées générales, réunions, séminaires (avec possibilité de service traiteur), le cycle de conférence et le tout dans cette demeure de 1700, trace des Chartreux sur le Salève. Cette maison comporte un ascenseur.

Association Foncière Pastorale du Mont Salève

AFP



2012 a vu sa création. Beaucoup d'entre vous en ont entendu parler, étant propriétaires dans son périmètre.

Le but d'une AFP est d'accompagner collectivement les alpages pour leur maintien et leur utilisation optimale. A l'heure où les terres agricoles s'effritent en piémont (urbanisation), les alpages méritent d'optimiser leurs atouts et conserver leur vitalité. Une AFP est habilitée à aller chercher des financements à la Région, au Département, à l'Europe pour satisfaire ses attributions : débroussaillments, passage de clôtures, accès, entretien des mares, approvisionnement en eau,

rénovation des bâtiments, abri touristes....

Tous ces travaux doivent prendre en compte les directives « Espaces Naturels Sensibles » du Conseil Général et au Salève, la directive paysagère, Natura 2000, la charte de bonne utilisation du Salève, programmes mis en place par le SMS.

Les travaux retenus par une AFP sont votés par l'assemblée générale (AG) annuelle.

Ainsi, l'AG 2012 de l'AFP du Mont Salève a voté **330 000€** de travaux, **notamment un impluvium**

(réserve d'eau de pluie) de 250 m³ à la Thuile, la toiture du bâtiment de l'alpage de Chenex, débroussaillments divers....).

L'AFP du Mont Salève est la 29^{ème} de Haute-Savoie, avec 460 propriétaires pour 1475 hectares concernés dont 51% propriété genevoise. Elle est transfrontalière, c'est sa particularité.

Son siège social est au Syndicat Mixte du Salève qui en est l'initiateur.

La Présidence est française (Odile Montant), la Vice-Présidence est genevoise (Pascale Desbiolles), le Trésorier est le percepteur de Saint-Julien-en-Genevois.

Ainsi, l'assemblée générale 2012 de l'AFP du Mont Salève a voté 330 000€ de travaux.

Patrimoine

Souvenir :

Durant la « grande guerre », nos soldats remplissaient comme ils pouvaient leurs rares moments calmes. Par exemple, ils tissaient **des colliers** avec les crins des crinières de leurs chevaux. Avec les obus libérés de leur contenu, ils fabriquaient **des vases à fleurs**. Ils les travaillaient, les

décoraient, y inscrivaient des noms, leurs initiales....

En remerciement de leur retour, souvent, ils les offraient à leur église. **Trois vases** de ce type sont à la sacristie de notre église.

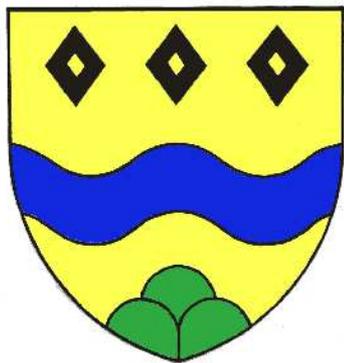
La Communauté Paroissiale locale, sur avis de M. le Curé, les remet en mairie.

La population pourra ainsi plus facilement les lire.

Avec une respectueuse pensée pour nos soldats.



Vases sculptés par les soldats durant la guerre



LE BLASONNEMENT

D'or à la rivière d'azur mise en fasce,
 Accompagné de trois macles de sable en chef
 Et d'un mont de trois coupeaux de sinople mouvant de la pointe

Le Blason

En 2003, les armoiries de Vovray-en-Bornes ont été construites. Vous trouverez ci-dessous la symbolique du blason en langage héraldique.

HISTOIRE ET EXPLICATIONS

D'or : le jaune en fond pour la prospérité et l'opulence agricole de la commune.

La rivière d'Azur : c'est le torrent des Usses qui délimite le bas de la commune, en bleu azur.

Le bleu et le jaune nous rappellent les couleurs de la province du Genevois à laquelle Vovray était rattaché au XVIIIème et au XIX ème siècle.

Mise en fasce, qui est mis de façon à délimiter l'écusson par deux lignes horizontales.

Accompagné de trois macles : trois losanges vidés et posés sur la pointe destinés à rappeler l'abondance sur le territoire de la commune d'un minéral : la silice; ce sable qui fût longtemps exploité pour des verreries Françaises, Italiennes et Suisses jusqu'en 1960.

De sable : car le noir en langage héraldique se dit sable.

En chef : qui se trouve sur la partie supérieure de l'écu.

Et d'un mont de trois coupeaux rappelant la proximité des montagnes en particulier le Mont Salève qui délimite le haut de la commune.

De sinople, c'est le vert en langage héraldique, rappelant les forêts, les pâturages ainsi que le caractère rural de la commune.

D'OR A LA RIVIERE
 D'AZUR MISE EN
 FASCE

ACCOMPAGNE DE
 TROIS MACLES DE
 SABLE EN CHEF

ET D'UN MONT DE
 TROIS COUPEAUX DE
 SINOPLE MOUVANT
 DE LA POINTE

Etat Civil



Naissances

Bienvenue à

WOLF Aurélie Eloïse	8/03/2012
FILIPPETTO Clémence Thalia Marie	5/04/2012
FAKATAULAVELUA Malia	22/05/2012
CRETIEN Evan	10/09/2012
DEANTONI Sarah	2/10/2012
PICOT Ethan, Georges, Daniel	27/11/2012

Mariages



Félicitations à

MONTANT Franceline et DESHAYES Marc	le 30/06/2012
JOVER Nelly et CRETIEN Jérémy	le 28/07/2012
WERNLI Nathalie et L'HUILLIER Benoît	le 25/08/2012

Baptêmes civils

FILIPPETTO Adrienne	24/09/2011
L'HUILLIER Tessa	25/08/2012
PEROT Loan	20/09/2012

Le baptême républicain ou baptême civil



Il existe depuis le décret du 8 juin 1974. Cette cérémonie a été instituée pour fêter l'entrée des enfants dans la communauté républicaine.

Le Maire de Vovray-en-Bornes accepte de le célébrer. Cependant, le certificat de baptême n'a aucune valeur légale, il ne crée aucun lien de droit.

Il s'agit d'un engagement moral du parrain et de la marraine vis-à-vis de leur filleul. Ils devront lui inculquer les valeurs républicaines.

Informations diverses

Relais Assistants Maternels



126, Avenue des Ebeaux- 74350 CRUSEILLES

Tél : 04 50 32 38 78 Courriel : ram@ccpaysdecruseilles.org

Les **Parents** trouvent au relais :

- la liste des nounous ayant des places de garde disponibles, une aide dans leur situation d'employeur (législation, démarches à effectuer, tarifs ...).

Les **Assistants Maternelles** trouvent au relais :

- des opportunités d'enrichissement professionnel grâce à des réunions d'information, un programme riche en animations (éveil musical, fabrication d'instruments, spectacles, partenariat avec l'EHPAD...), un lieu d'écoute et de conseils, animé par une professionnelle de la petite enfance, qui aura pour mission la professionnalisation du métier d'Assistante Maternelle (information sur les droits, statuts et obligations, médiation...).

Travailleurs frontaliers (Non Recensés)

N'oubliez pas de venir vous déclarer en mairie munis de votre carte de travail.

Recensement militaire

Les jeunes de 16 ans doivent se faire recenser en mairie dans les trois mois suivants la date de leur anniversaire. Pour cette année, ceci concerne les jeunes nés en 1997.

Pièces nécessaires : livret de famille, carte d'identité

Déclaration annuelle des ruches

«Tout propriétaire de ruches et dès la première, est tenu d'en faire une déclaration chaque année en précisant leur nombre et leurs emplacements, selon les modalités définies par instruction du Ministre chargé de l'agriculture. »

Le formulaire de déclaration est disponible sur le site internet « service.public.fr ».

Suppression des autorisations de sortie du territoire et des laissez-passer préfectoraux

Ces autorisations sont supprimées à compter du 1 janvier 2013. Pour sortir du territoire, seul ou accompagné, un mineur français devra être titulaire selon le cas, soit d'un passeport, soit d'une carte d'identité en cours de validité.

Le juge des enfants et le juge des affaires familiales sont les seules autorités compétentes pour instituer une mesure pérenne d'interdiction de sortie du territoire.

AGENDA 2013

5 FEVRIER à 20h30

Conférence « Faites une beauté à vos vergers » à la Maison du Salève

18 FEVRIER à 20h

Réunion Comité des Fêtes

9 MARS

RDV 7h30

Sortie ski organisée par le Comité des fêtes

14 AVRIL

Repas annuel de l'APE, au menu : filets de perches au SAPPEY

1^{er} WEEK-END de MAI

Inauguration de la Chapelle

8 JUIN

Fête du pain à VOVRAY EN BORNES organisée par l'APE

29 JUIN

Opération journée cyclotourisme « 1 jour 1 col » au Salève

3 - 4 AOUT

Fête de Vovray organisée par le Comité des Fêtes

1^{er} SEPTEMBRE

Mont Salève en marche au Crêt

28 SEPTEMBRE

2^{ème} Rassemblement des Megevand dits « Roudouz » qu'on se le dise.